

Département de la Loire

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° 202210-11**

Nombre de Conseillers :

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre d'absent(s) : 3

Nombre de membres présent(s) : 12

Nombre de pouvoir(s) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre, le Conseil Municipal de la Commune de L'Hôpital-Le-Grand dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe DESTRAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Etaient présents : DESTRAS Christophe ; ROCHET Christine ; DECHAUMET Sébastien ; MBOCK Eléazar ; BOURGIN METTON Nadine ; CLUZEL Sylvain ; DUMOULIN Denise ; LAGARDE Elisabeth ; DUPEYRON Serge ; VIRICELLE Françoise ; CROZIER Julien ; GARNIER Léo ;

Etaient absent(s) excusé(s) : Christine CHEVROT, Cécile CRETON ; Michel RIBBA

Avalent donné procuration : Michel RIBBA à Christophe DESTRAS

Secrétaire de séance : Sébastien DECHAUMET

OBJET. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le maire explique que les décorations du sapin près de la mairie pour la période des fêtes n'étaient pas prévues au budget 2022, afin de pouvoir obtenir le versement du FCTVA il convient d'inscrire cette dépense en investissement et sur l'opération décoration lumineuse Noël 2021.

Une erreur de saisie lors de l'inscription du montant de l'attribution de compensation il convient donc de rajouter 10.00€ sur cette ligne budgétaire.

Pour ces deux points il convient donc de prévoir les décisions modificatives par un virement d'un compte à un autre, comme présenté dans les tableaux ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739211 : Attributions de compensation		10.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		10.00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	10.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	10.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2152-92021 : DECORATION LUMINEUSE DE NOEL		1 450.00 €
D 2188-202208 : chauffage mairie	1 450.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 450.00 €	1 450.00 €

- Vote : Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

2022 - 072

SP + TP



Département de la Loire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201089-20221003-202210-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022

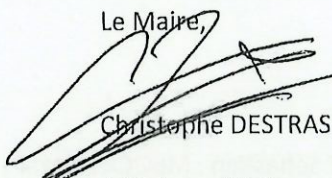
Après en avoir délibéré le conseil municipal valide à l'unanimité cette décision modificative au budget 2022.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE

COPIE CERTIFIEE CONFORME

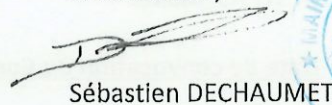
A L'Hôpital-Le-Grand, le 4 octobre 2022

Le Maire,


Christophe DESTRAS



Le secrétaire,


Sébastien DECHAUMET



Affichage fait lenumériquement.